



## Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

### SAISON 2021/2022

#### PROCES-VERBAL N° 20

---

Réunion du mardi 30 novembre 2021

---

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

##### 1.1. Classements initiaux

###### **LE PERREUX – GYMNASE DU BORD DE MARNE – NNI 94 058 99 02**

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception de l'AOP et le transmet à la F.F.F.

##### 1.2. Confirmations de niveau de classement

###### **LE PLESSIS TREVISE – COMPLEXE SPORTIF LOUISON BOBET – NNI 94 059 01 01**

Cette installation sportive était classée en niveau T3 jusqu'au 15/11/2021.

Installation visitée par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 30/11/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T3 signée par le propriétaire le 30/11/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP
- Rapport de visite

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T3 jusqu'au 30/11/2031.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

###### **BAGNEUX – STADE RENE ROUSSEAU – NNI 92 007 02 01**

Cette installation sportive était classée en niveau T4 SYN jusqu'au 24/09/2021.

Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 22/11/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 19/11/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AAC

- Rapport de visite du 22/11/2021

La Commission constate l'absence des tests in situ décennaux (date de mise à disposition de l'installation 16/10/2011 + 10 ans).

Elle demande à la ville de lui transmettre les tests in-situ décennaux pour classer l'installation.

A défaut, Une demande de classement en niveau Travaux (T5) pourra être étudiée à réception d'une lettre d'intention de réalisation de ces tests.

#### **ISSY LES MOULINEAUX – STADE CHRISTINE GUILLAUME – NNI 92 040 01 02**

Cette installation sportive était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 11/09/2021.

Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 25/11/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 signée par le propriétaire le 19/11/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP

La Commission constate l'absence des tests in situ décennaux (date de mise à disposition de l'installation 16/10/2011 + 10 ans).

Elle demande à la ville de lui transmettre les tests in-situ décennaux pour classer l'installation.

A défaut, Une demande de classement en niveau Travaux (T5) pourra être étudiée à réception d'une lettre d'intention de réalisation de ces tests.

#### **LEVALLOIS – STADE DIDIER DROGBA (EX. LOUISON BOBET) – NNI 92 044 01 01**

Cette installation sportive est retirée du classement.

Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 26/11/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 SYN signée par le propriétaire le 19/11/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP
- Tests in-situ du 03/11/2021

La C.R.T.I.S. demande à la ville de procéder à une opération de maintenance sur la non-conformité constatée dans le rapport de M. DJELLAL.

#### **LOUVECIENNES – STADE BNP PARIBAS – NNI 78 350 02 01**

Cette installation sportive était classée en niveau T5 jusqu'au 11/01/2021.

Installation visitée par M. DENIS, membre de la C.R.T.I.S., le 24/11/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 signée par le propriétaire le 23/11/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AAC

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 jusqu'au 30/11/2031.

### **1.3. Changements de niveau de classement**

## **2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

### **2.1 – Eclairage régional (EFOOT A11 et E5)**

#### **MONTROUGE – STADE MAURICE ARNOUX – NNI 92 049 02 01**

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E5 jusqu'au 14/06/2020.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 24/11/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 11/10/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 213 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.51.
- Facteur d'uniformité : 0.66.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 30/11/2023.

#### **AULNAY SOUS BOIS – STADE MOULIN NEUF – NNI 93 005 02 01**

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E5 jusqu'au 29/10/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 30/11/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 30/11/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 254 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.53.
- Facteur d'uniformité : 0.74.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 30/11/2023.

#### **PALaiseau – STADE GEORGE COLLET – NNI 91 477 01 03**

L'éclairage de cette installation sportive est classé en niveau E Entraînement jusqu'au 17/12/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. BERTHY, membre de la C.D.T.I.S. du district 91, le 15/11/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 22/11/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 168 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.83.
- Facteur d'uniformité : 0.60.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 30/11/2023.

#### **CERGY-PONTOISE – COMPLEXE SPORTIF SALIF KEITA N°1 – NNI 95 127 06 01**

Reprise de dossier suite au retour de la F.F.F.

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E5 jusqu'au 28/03/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par MM. LACOUR et PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du district 95, le 15/11/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 15/11/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 324 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.52.
- Facteur d'uniformité : 0.76.

L'éclairage de cette installation ne peut être classé en niveau E4 car l'éclairage moyen doit être supérieur à 400 Lux pour in classement initial.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 30/11/2022.

## **2.2 – Eclairages fédéraux (E4 – E3 – E2 –E1)**

#### **ISSY LES MOULINEAUX – CITE DES SPORTS – NNI 92 040 01 01**

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E4 jusqu'au 17/10/2017.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 25/11/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 29/09/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 501 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.63.
- Facteur d'uniformité : 0.76.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 30/11/2022.

#### **VERSAILLES – STADE PORCHEFONTAINE N°4 – NNI 78 646 02 01**

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E4 jusqu'au 24/09/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. DENIS, membre de la C.R.T.I.S., le 29/11/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 29/11/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 391 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.59.
- Facteur d'uniformité : 0.71.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 30/11/2022.

#### **SAINT OUEN – STADE BAUER – NNI 93 070 01 01**

L'éclairage de cette installation sportive est classé en niveau E7 jusqu'au 25/11/2023.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. JEREMIASCH, membre de la C.R.T.I.S., le 30/11/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 30/11/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 520 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.59.
- Facteur d'uniformité : 0.70.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 30/11/2022.

### **3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE**

#### **BRETIGNY SUR ORGE – STADE AUGUSTE DELAUNE N°1 – NNI 91 030 01 01**

La C.R.T.I.S. prend connaissance du rapport de M. TOLEDANO Michel arbitre de la rencontre du match 23396422 : BRETIGNY FCS / MANTOIS 78 FC (N3).

La C.R.T.I.S. demande à la ville de faire le nécessaire pour couper la climatisation et mettre de l'eau chaude dans les vestiaires arbitres.